

La gestion patrimoniale franco-belge

Aspects juridiques et fiscaux

Sous la présidence de
Patrick Jaillet, Philippe De Page
et **Claude-Alain Prouvost**

Mardi 13 novembre 2018
Bruxelles
de 14h00 à 18h00

ANTHEMIS

La gestion patrimoniale franco-belge

Pour les Français, s'installer en Belgique peut s'avérer intéressant sur le plan de la taxation des revenus du patrimoine. Cette opération demande toutefois une expertise, tant en droit belge qu'en droit français. À l'occasion de ce colloque, les orateurs, spécialistes français ou belges de la gestion patrimoniale, vous éclaireront sur les règles qui régissent cette matière complexe et sur les avantages patrimoniaux que présente l'installation en Belgique ou, au contraire, le maintien de son patrimoine en France.

Sur le plan civil belge, l'organisation successorale franco-belge sera analysée sous le prisme des droits de donation et de succession dans chacune des trois régions.

Sur le plan fiscal belge, les orateurs se pencheront sur la taxation de certaines opérations juridiques au regard des actifs transmis à titre gratuit entre vifs ou à cause de mort, des personnes qui les recueillent et du type d'organisation qu'elles requièrent.

Sur le plan international, le point sera fait sur la situation en matière de double imposition des dividendes transnationaux. Seront également comparés les régimes d'imposition des fonds de placement et les risques liés au fait de conserver des actifs financiers hors de son pays de résidence (CRS, lutte contre le blanchiment, obligations de déclarations).

Sur le plan du droit fiscal français, seront exposées les différentes initiatives qu'a adoptées la France pour renforcer son attractivité. Deux avocats français décriront les dispositifs fiscaux favorables applicables en France, que ce soit pour y exercer une activité professionnelle ou tout simplement pour y résider. Ils s'attarderont également sur la réforme de la fiscalité patrimoniale française, sur le plan de l'imposition des revenus et de la fortune, qui semble poursuivre le même but (contrairement au dispositif de l'*exit tax* par exemple)... Le traitement fiscal des opérations liées à des participations dans une société civile immobilière de droit français (SCI) sera ensuite passé sous la loupe. Les orateurs apprécieront également la nature mobilière ou immobilière des titres de SCI au sens des traités fiscaux conclus entre la France et la Belgique.

Le colloque se clôturera par une analyse des aspects fiscaux des **contrats d'assurance-vie** ayant un caractère transnational franco-belge.

PROGRAMME

16:00

Dispositifs fiscaux existants et réformes récentes de la fiscalité patrimoniale : la France renforce son attractivité...

Stéphanie Verzura, avocate chez PwC Société d'Avocats
Nicolas Phalempin, avocat - directeur chez PwC Société d'Avocats

16:40

Fiscalité de la société civile immobilière française dans un contexte franco-belge (revenus, vente, donation et succession) ?

Gregory Homans, avocat spécialisé en droit fiscal et patrimonial, associé au cabinet Dekeyser & Associés, chargé de cours à l'Université des aînés (UCL)

17:10

Les assurances-vie : les cas de double imposition franco-belge

Xavier Ceulemans, directeur et responsable de l'ingénierie juridique et fiscale chez Natixis Wealth Management Belgique

17:40

Panel de discussion

Moderateurs:

Philippe De Page, professeur honoraire de l'ULB

Claude-Alain Prouvost, notaire spécialisé en

patrimoine familial

Hubert Mroz, notaire spécialisé en questions de transmission d'entreprises et d'accompagnement de dirigeants

18:00

Fin des travaux

ANTHEMIS